Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 16, Avenue de la Marne – 65000 TARBES, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur dans ce même délai de 10 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Toutefois, cette offre sera caduque de plein droit si un compromis ou une promesse unilatérale de vente n'est pas signé au sein d'une étude notariale au plus tard le : 15 septembre 2023

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à TOULOUSE, le 14/08/2023

L'acquéreur,

("Offre d'achat soumise aux présentes conditions") Pour **ABAFIM** Le négociateur,

Le vendeur,

("Acceptation de l'offre aux présentes conditions")

Camille FOUCAULT

Fanny AGUILLON

✓ Certified by **"// yousign**

✓ Certified by ¶ yousign

(1) Condition(s) suspensive(s):

Sous réserve de l'obtention pour ce prix 66 000HAI des parcelles B172-B463 - B465 - B467 ET de la parcelle située à l'Est de la maison anciennement B173 (2 831m²) et aujourd'hui cadastrée B466 (2831m²). Parcelle dont le CU a été refusé en juillet 2023.
Sous réserve de l'obtention du prêt d'un montant de 250 000€ (accord de principe du LCL modalité sur une durée de 25ans)
Apport de 30 000 €